

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1010
7 mars 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 7 mars 2006, à 10 h 20

Présidence: M. PARK In-kook (République de Corée)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1010^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

À la fin de la séance plénière de jeudi dernier, je vous ai invité à aborder les éléments suivants dans le débat de cette semaine: le rôle des armes nucléaires dans les politiques en matière de sécurité; le renforcement de la transparence; le principe d'irréversibilité; le traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Comme je l'ai déjà indiqué, ce ne sont pas des subdivisions de la question du désarmement nucléaire. J'ai seulement proposé ces éléments à titre indicatif pour aider les délégations à rendre nos discussions plus interactives et plus structurées.

Je tiens à vous informer que la compilation des diverses suggestions et propositions faites aux séances plénières de la semaine dernière est en cours d'élaboration et que j'en ferai distribuer le texte dès qu'elle sera achevée.

J'ai aujourd'hui deux orateurs sur ma liste: l'Allemagne et la République de Corée. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Bernhard Brasack.

M. BRASACK (Allemagne) (traduit de l'anglais): Je pense, Monsieur le Président, que ma déclaration s'inscrit bien dans le cadre que vous venez d'indiquer.

L'objectif de la politique allemande dans le domaine du désarmement nucléaire reste d'établir un monde libéré de la menace des armes nucléaires. L'objectif final du processus de désarmement nucléaire est l'élimination totale des armes nucléaires.

Cet objectif a été inscrit dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement en 1978, laquelle a aussi jeté les bases nécessaires pour établir cet important organe qu'est la Conférence du désarmement et son ordre du jour que nous avons adopté à nouveau cette année tout au début de notre session.

Cet objectif a à nouveau été explicitement énoncé dans la décision intitulée «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires», adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, dans lequel les États dotés d'armes nucléaires ont par la suite proclamé leur «engagement sans équivoque ... à parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires» dans le cadre des 13 mesures concrètes visant à appliquer l'article VI du TNP.

Ces décisions n'ont pas été prises en dehors de tout contexte. C'était la fin de la guerre froide, la fin des affrontements entre l'Est et l'Ouest, ce qui a ouvert de nouvelles perspectives pour prendre, dans le domaine du désarmement nucléaire, des mesures pratiques et concrètes reflétées dans les engagements énoncés dans ces documents. Des réductions des armes nucléaires ont eu lieu depuis la fin de la guerre froide à la suite de la ratification du Traité de Moscou en 2002. Cependant, il reste nécessaire d'opérer une réduction globale et de progresser davantage dans la réduction des arsenaux pour tenter de parvenir progressivement à un désarmement nucléaire systématique.

(M. Brasack, Allemagne)

Nous devons aussi reconnaître que l'application du principe d'irréversibilité pour orienter toutes les mesures prises dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements nucléaires contribue au maintien et au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

Lors de l'application de mesures de contrôle des armements, il faudrait à la fois respecter les intérêts légitimes de tous les États en matière de sécurité et favoriser la stabilité.

Si l'on veut que le régime multilatéral conventionnel demeure crédible, il faut le rendre plus efficace. Il faudrait aussi mesurer les progrès réalisés en matière de maîtrise des armements en fonction des résultats obtenus en ce qui concerne le respect des accords existants. Il convient de mettre tout particulièrement l'accent sur une politique de renforcement du respect des obligations. Cette politique doit être dirigée vers des instruments de vérification rigoureux pour que l'on puisse plus facilement détecter les violations graves. Les accords de maîtrise des armements ont un rapport avec les intérêts vitaux en matière de sécurité des parties au Traité. Leur application doit donc faire l'objet d'une vérification effective et fiable. Il ne doit y avoir aucune possibilité de se soustraire aux mesures de maîtrise des armements convenues.

Le désarmement présuppose la confiance. La confiance est le résultat de la franchise et de la prévisibilité. Il est donc important d'accroître la transparence des activités pertinentes. La confiance accroît la sécurité, ce qui permet de procéder à des réductions. Les réductions des armements ne peuvent à elles seules garantir la paix et la stabilité. Il est aussi essentiel de développer les échanges de vues sur les concepts de sécurité, les stratégies et les doctrines militaires et leurs rapports avec les moyens existants.

D'autre part, la situation internationale en matière de sécurité est à de nombreux égards devenue plus complexe. Surtout au niveau régional, les possibilités de conflit ont augmenté. La menace que représente la poursuite de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs s'est aggravée. Les faits intervenus au cours des dernières années ont accru les préoccupations suscitées par la poursuite de la prolifération et le non-respect des obligations de non-prolifération énoncées dans le TNP. Le risque que des programmes d'armes nucléaires soient réalisés sous couvert de programmes civils est particulièrement préoccupant.

Il ne sera pas facile à court terme de trouver des solutions politiques pour faire face à tous les problèmes, craintes et ambitions des pays dans les régions où les risques de prolifération sont les plus grands. La politique à suivre consiste donc à prévenir le lancement de programmes pouvant susciter des préoccupations, à dissuader ceux qui voudraient les lancer, et à arrêter et si possible éliminer ces programmes tout en s'efforçant de s'attaquer aux causes profondes.

Le TNP reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et la base essentielle pour progresser vers le désarmement nucléaire. Les deux aspects sont fondamentaux; ils ont tous les deux un caractère prioritaire et aucun d'eux ne devrait être traité au détriment de l'autre. Le TNP est le traité multilatéral le plus universel en matière de désarmement. La possession d'armes nucléaires par des États qui n'y sont pas parties et le non-respect de ses dispositions par des États qui y sont parties risquent de saper les efforts de non-prolifération et de désarmement.

(M. Brasack, Allemagne)

Il est absolument essentiel que le TNP continue à faire autorité et conserve son intégrité à tous égards. En outre, il faut continuer à viser son universalisation pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et contribuer ainsi à renforcer aussi la sécurité et la stabilité à l'échelle régionale et internationale.

La lenteur des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire suscite des frustrations de plus en plus fortes. L'Allemagne regrette que la Conférence d'examen du TNP de 2005 ait contribué à ces frustrations au lieu de donner une nouvelle impulsion au désarmement nucléaire.

La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements peuvent apporter une contribution essentielle à la lutte mondiale contre le terrorisme en réduisant le risque que des acteurs non étatiques acquièrent des armes de destruction massive, des matières radioactives ou leurs vecteurs.

L'élimination complète des armes nucléaires n'est possible que par une approche graduelle dans le cadre de laquelle les 13 mesures pratiques visant à faire des efforts systématiques et progressifs pour appliquer l'article VI définies par la Conférence d'examen de 2000 serviraient d'indicateurs de réalisation du processus de désarmement. Il est indispensable de continuer à réaliser des progrès concrets vers un désarmement nucléaire irréversible et vérifiable.

Nous devons avant tout engager des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement pour interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. À cet égard, je rappelle le paragraphe 36 de la position commune de l'Union européenne relative à la Conférence d'examen du TNP de 2005, par laquelle l'Union européenne «lance un nouvel appel à la Conférence du désarmement en vue du commencement immédiat et de la conclusion rapide des négociations sur un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires, sans conditions préalables et en tenant compte du rapport du Coordonnateur spécial et du mandat qu'il contient». La conclusion d'un traité sur les matières fissiles constituerait une nouvelle mesure importante de désarmement et de non-prolifération nucléaires, la preuve que le multilatéralisme est efficace et un élément essentiel dans la construction de notre système international de sécurité.

Dans le cadre du processus global de désarmement nucléaire, le nombre d'armes nucléaires non stratégiques doit aussi être réduit partout de manière vérifiable et irréversible. En Allemagne, un débat public sérieux est en cours sur cette question qui appelle des mesures pratiques. Dans la position commune de l'Union européenne sur la Conférence d'examen du TNP de 2005, l'accent est aussi mis sur cet objectif. L'Union européenne y adopte une approche par étapes qui a été préconisée dans un document de travail que l'Allemagne a présenté à la première session du Comité préparatoire de la septième Conférence d'examen du TNP. Une approche graduelle est nécessaire avec tout d'abord des mesures de confiance relativement modestes, par exemple la réaffirmation des initiatives nucléaires présidentielles de 1991-1992 par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ainsi qu'un échange volontaire d'informations entre tous les États dotés d'armes nucléaires sur les stocks existants d'armes nucléaires non stratégiques, compte étant tenu des exigences de la protection de l'information confidentielle.

(M. Brasack, Allemagne)

En outre, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les plus brefs délais est absolument essentielle si l'on veut progresser un tant soit peu dans ce domaine. C'est pourquoi l'Allemagne appelle tous les États qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité, en particulier ceux dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur rapide de cet instrument, à le faire sans délai et sans condition.

L'Allemagne appuie sans réserve la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire chargé de traiter la question du désarmement nucléaire, ainsi que la Conférence d'examen du TNP de 2000 l'a demandé dans son document final. En sortant la Conférence de l'impasse, on donnerait un élan décisif au processus de désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Brasack, de l'Allemagne, pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de la République de Corée, M^{me} Kang Kyung-wha, Directrice générale pour les organisations internationales au Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée.

M^{me} KANG (République de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous dire combien je suis heureuse et fière d'être assise à côté de vous et de vous voir présider la séance.

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole dans cette salle historique dans laquelle d'importants traités relatifs à la maîtrise des armements ont été conclus par le passé.

Je tiens à vous remercier sincèrement, vous et les autres Présidents, pour les efforts intenses que vous avez faits pour créer une approche commune de manière à revitaliser la Conférence du désarmement dont les travaux sont dans l'impasse depuis neuf ans.

Ma délégation se félicite du fait que les travaux ont bien commencé la semaine dernière avec des débats ciblés sur le désarmement nucléaire. Lisant les déclarations alors que j'étais à Séoul, j'ai jugé très encourageant l'empressement avec lequel de nombreuses délégations ont fait part de leur intention d'approfondir le débat sur le désarmement nucléaire. Sachant que, lors du débat qui a eu lieu au cours des dernières séances plénières, les discussions approfondies sur des idées concrètes ont été nombreuses, je voudrais aujourd'hui faire simplement une déclaration brève et générale sur la position de la République de Corée en matière de réduction des armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire est vital pour assurer une paix et une sécurité internationales durables.

Nous reconnaissons donc l'importance tant des progrès réalisés à ce jour dans la réduction du nombre de têtes nucléaires que des engagements à de nouvelles réductions qui ont été pris en vertu du Traité de Moscou. Cependant, nous aimerions que les réductions soient encore plus fortes et que des mesures soient prises pour que les têtes nucléaires ne puissent plus être utilisées à des fins militaires.

À cet égard, la République de Corée se félicite de la volonté affichée par la Fédération de Russie d'opérer des réductions plus fortes que ne le prévoit le Traité de Moscou, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Loshchinin à la dernière séance plénière.

(M^{me} Kang, République de Corée)

Cependant, les progrès enregistrés dans le désarmement nucléaire n'ont pas été à la hauteur des attentes, qui ont fortement augmenté dans la période de l'après-guerre froide. L'écart entre ce qu'ont fait les États dotés d'armes nucléaires et les attentes des autres États reste important. Les États non dotés d'armes nucléaires sont de plus en plus préoccupés par le rôle attribué aux armes nucléaires dans les politiques et les doctrines militaires de certains États dotés d'armes nucléaires.

Il est impératif de combler cet écart si l'on veut rétablir la confiance entre les États qui sont dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

Dans le même ordre d'idées, nous accueillons avec satisfaction les informations fournies par certains États dotés d'armes nucléaires lors des quatre dernières séances plénières.

Ils ont identifié des éléments sur lesquels on pourrait utilement réfléchir de manière plus approfondie, notamment le rôle des armes nucléaires dans les politiques en matière de sécurité, les moyens de renforcer la transparence, le principe d'irréversibilité et le traité sur les matières fissiles.

Nous pensons qu'en précisant le rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines militaires les États dotés de telles armes contribueront à dissiper les malentendus inutiles quant à leurs intentions. Une attitude réactive des États dotés d'armes nucléaires est essentielle. Des communications écrites sur leurs positions concernant la question, publiées en tant que documents officiels de la Conférence du désarmement, seraient vivement appréciées par les États non dotés d'armes nucléaires.

Par ailleurs, nous devons aussi rechercher les moyens de renforcer la transparence en ce qui concerne les stocks de têtes nucléaires, l'application des mesures de désarmement, etc. Le renforcement de la transparence ne contribue pas seulement à accroître la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires, mais permet aussi aux États qui n'en sont pas dotés de disposer de matériaux de référence pour évaluer les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. Comme l'Irlande l'a suggéré dans sa dernière intervention, nous pourrions adopter une approche graduelle et évolutive. Nous aimerions entendre les vues des États dotés d'armes nucléaires sur ce point.

Compte tenu en particulier du fait que la capacité institutionnelle est insuffisante pour tirer parti de ces informations au niveau multilatéral, il est suggéré que les États dotés d'armes nucléaires élaborent ensemble une formule pratique à appliquer de manière systématique et régulière.

Face à la possibilité d'un terrorisme nucléaire, la question de l'irréversibilité a pris de plus en plus d'importance dans le domaine du désarmement nucléaire. La sûreté du stockage et la destruction des matières excédentaires résultant des mesures de désarmement sont devenues essentielles pour la paix et la sécurité internationales. Ces matières doivent être éliminées de manière permanente et irréversible.

Au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, des efforts importants sont en cours à cet égard. Nous attendons en particulier l'application complète de l'initiative trilatérale et son élargissement à d'autres États dotés d'armes nucléaires pour assurer la transparence et

(M^{me} Kang, République de Corée)

l'irréversibilité de ce processus. Des progrès dans ce domaine, associés à la poursuite de progrès dans la réduction de têtes militaires, renforceront sans aucun doute la confiance en ce qui concerne les matières fissiles.

Parmi les quatre questions fondamentales dont est saisie la Conférence du désarmement, le traité sur les matières fissiles reste la priorité pour la Corée. Comme beaucoup d'autres États, nous pensons que les négociations sur un tel traité devraient commencer immédiatement. Il ne faudrait pas préjuger de ses dispositions.

Nous espérons que, lors des débats ciblés sur ce traité qui auront lieu en mai, les travaux seront organisés selon la structure habituellement utilisée par les traités sur la limitation des armements de manière à ce qu'ils puissent servir de tremplin pour progresser à l'avenir.

La communauté internationale est dans une situation difficile et on note une méfiance et des accusations à tous les niveaux dans les instances multilatérales de désarmement alors que toutes les nations devraient d'urgence coopérer sans réserve pour faire face efficacement aux menaces actuelles contre la sécurité. Malheureusement, la Conférence du désarmement constitue un triste exemple à cet égard.

Dans ce contexte sombre, les six Présidents de 2006 se sont employés avec beaucoup d'ardeur à réaliser une percée décisive. L'actuelle présidence coréenne devrait donner le ton pour le reste de l'année. Nous jugeons encourageant le fait qu'un peu d'optimisme prudent semble être apparu à cet égard.

Des débats ciblés et interactifs sur les questions qui intéressent la Conférence du désarmement ne peuvent à eux seuls produire des résultats définitifs. Ils pourront cependant servir de tremplin tandis que les délégations continueront à chercher des solutions sur ces questions au cours des années à venir.

Dans ce contexte, j'espère qu'à la fin de cette année nous célébrerons tous les bons résultats des efforts remarquables qu'auront faits les six Présidents.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M^{me} Kang pour sa déclaration et ses mots aimables adressés au Président et aux six présidences.

La liste des orateurs est ainsi achevée pour la séance de ce matin. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir à ce stade? Je donne la parole à l'Ambassadeur Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Je remercie M^{me} Kang de sa déclaration très claire, intéressante et motivée. J'ai aussi beaucoup apprécié la déclaration de l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Brasack. J'aimerais profiter de la présence de M^{me} Kang, occasion rare, pour lui poser une question qui me préoccupe personnellement depuis longtemps et qui concerne tout particulièrement ce dont nous avons débattu aujourd'hui, notamment le traité sur les matières fissiles et d'autres points, l'irréversibilité, la possibilité de procéder à des vérifications et d'autres aspects du désarmement nucléaire. J'espère que cette question ne l'embarrassera pas. J'aimerais savoir ce qu'elle pense de la proposition des cinq Ambassadeurs qui porte sur les quatre points fondamentaux: désarmement nucléaire, garanties de sécurité négatives, prévention d'une course

(M. Mine, Japon)

aux armements dans l'espace et traité sur les matières fissiles. D'une certaine façon, j'aborde un domaine technique. Vous menez certainement des travaux dans d'autres domaines, mais si vous avez des idées fondamentales sur cet «ensemble», j'aimerais beaucoup que vous nous donniez des indications sur la future orientation à donner à nos efforts visant à donner suite à la proposition des cinq Ambassadeurs, qui présentait un intérêt à un certain stade et que nous continuons à appuyer de manière formelle. Je pense qu'il serait utile de se demander si elle est encore valide.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole à la représentante du Venezuela, l'Ambassadrice Raquel Poitevien Cabral.

M^{me} POITEVIEN CABRAL (Venezuela) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous avez accédé à cette fonction, je tiens à dire combien ma délégation est heureuse que vous présidiez nos débats. Vous pouvez compter sur notre appui, comme vos prédécesseurs, qui ont fait un excellent travail.

Toutes les délégations connaissent la position de la République bolivarienne du Venezuela sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, le désarmement nucléaire. Ma délégation appuie la déclaration faite le 28 février 2006, au nom du Groupe des 21, par l'Ambassadeur d'Iraq.

Le Venezuela accorde le plus haut rang de priorité à la question du désarmement nucléaire et est convaincu de la nécessité de procéder à l'élimination totale des armes nucléaires, seul moyen efficace de faire face aux divers défis découlant de leur simple existence, notamment la prolifération et ce que l'on appelle le «terrorisme nucléaire». Il se félicite des efforts faits par les diverses puissances pour réduire le nombre d'armes nucléaires ainsi que de l'assistance internationale fournie dans ce domaine, mais estime qu'il faut intensifier les travaux susceptibles de nous aider à progresser vers l'objectif d'un monde dans lequel personne ne détiendrait, n'utiliserait ni ne menacerait d'utiliser des armes aussi meurtrières. Le Venezuela qui est fier d'appartenir à la première zone exempte d'armes nucléaires au monde, située en Amérique latine et établie par le Traité de Tlatelolco, appuie la création de nouvelles zones de ce type et invite instamment tous les États qui n'appartiennent pas encore à de telles zones à s'employer à en créer, tout particulièrement dans la région complexe du Moyen-Orient.

De manière similaire, le Venezuela, en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération nucléaire et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, partage la déception ressentie par la communauté internationale après l'échec de la septième Conférence d'examen du TNP. Nous appelons les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié ces accords à le faire parce que ces deux instruments sont indispensables pour la paix et la sécurité internationales. Nous lançons aussi un appel à la réalisation des 13 mesures pratiques définies par la Conférence d'examen du TNP de 2000. L'entrée en vigueur de ce traité est un impératif moral qui mettra un frein à la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Assurément, nous appuyons tous les efforts visant le désarmement nucléaire et la non-prolifération, mais ceci ne doit pas conduire à rejeter le droit légitime qu'ont les États de disposer de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous rappelons donc combien il est important que les États soumettent leurs installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA. Ceci accroîtra sans aucun doute la confiance entre les États dans ce domaine et leur permettra de développer sans entrave leurs programmes nucléaires à des fins pacifiques.

(M^{me} Poitevien Cabral, Venezuela)

Pour pouvoir faire face aux défis du désarmement nucléaire, le Venezuela appelle la Conférence du désarmement à créer un comité spécial chargé du désarmement nucléaire, comme l'ont proposé les cinq Ambassadeurs. Nous sommes favorables à la négociation d'un accord sur le désarmement nucléaire, mais nous nous associons aussi à cette proposition si elle permet d'adopter un programme de travail pour la Conférence et de créer ensuite les organes subsidiaires que l'on jugera nécessaires.

Enfin, le Venezuela tient à exprimer sa profonde préoccupation face à l'existence de doctrines militaires dans lesquelles on envisage encore d'utiliser des armes nucléaires et par lesquelles on renforce les justifications possibles de leur utilisation ou l'on déclare nécessaire de mettre au point des armes nucléaires plus nombreuses et plus performantes. En outre, nous notons avec surprise qu'une puissance nucléaire déclare qu'elle envisage la possibilité d'utiliser son arsenal nucléaire contre des États qui n'en possèdent pas. Nous nous associons aux appels réitérés lancés par de nombreux États non dotés d'armes nucléaires pour que ceux qui en sont dotés leur accordent des garanties négatives de sécurité par le biais d'un instrument international ayant force obligatoire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Venezuela, l'Ambassadrice Poitevien Cabral, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Johannes Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Nous avons eu la semaine dernière le sentiment d'avoir participé à un échange de vues franc et fructueux sur la question du désarmement nucléaire. Les orateurs ont été nombreux et nous nous sommes félicités de la transparence dont plusieurs ont fait preuve, en particulier des représentants d'États dotés d'armes nucléaires, lorsqu'ils ont rendu compte du nombre de têtes nucléaires qu'ils ont produites au cours des dernières années. Nous continuons à encourager les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à suivre cet exemple.

Les autorités néerlandaises ont noté avec satisfaction qu'un accord dépassant le cadre des régions se faisait jour sur la négociation d'un traité relatif aux matières fissiles, ce qui constituerait la prochaine étape logique vers le désarmement nucléaire parce que nous sommes fermement convaincus qu'un tel traité profiterait à tous les membres de la Conférence du désarmement. Bien évidemment des vues diverses ont été exprimées sur ce que pourrait impliquer un tel traité, par exemple sa portée et sa vérification. Ceci ne devrait cependant pas nous empêcher d'engager des négociations dès que cela sera possible. Les divergences devraient être réglées lors des négociations. Il ne faudrait donc pas différer plus longtemps le lancement de négociations à cet égard en tant que première étape sur la voie du désarmement nucléaire. Cela a déjà été dit et je le répète aujourd'hui: il est temps que la Conférence du désarmement se remette au travail. Après avoir commencé les négociations sur le traité relatif aux matières fissiles, dont la conclusion prendra certainement plusieurs années, la Conférence devrait être passée à la vitesse supérieure et devrait être prête à s'attaquer dans des conditions beaucoup plus propices aux questions restant à examiner au titre de son ordre du jour. Le Gouvernement néerlandais, comme ceux de l'Allemagne et de la République de Corée, est favorable à une approche par étapes et nous sommes assurément prêts à nous engager dans de nouvelles négociations.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Landman, des Pays-Bas, pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Trezza, de l'Italie.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M^{me} Kang Kyung-wha que je connais personnellement et qui représente brillamment la diplomatie de la République de Corée.

Je voudrais profiter de l'occasion pour formuler quelques observations sur les déclarations écrites qui ont été présentées aujourd'hui par mon collègue allemand et par la représentante de la République de Corée. Ma délégation partage pleinement l'approche de ces deux délégations et l'accent qu'elles ont mis sur certains aspects spécifiques de la question du désarmement nucléaire, qui sont manifestement pertinents. Je souligne en particulier le fait que ces deux délégations ont mentionné les résultats – insuffisants, il est vrai – qui ont été obtenus dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment après la fin de la guerre froide. Elles ont mentionné en particulier le Traité de Moscou, le principe de transparence et d'autres aspects importants de cette réalité à multiples facettes que constitue le désarmement nucléaire. Les deux délégations ont insisté sur la priorité qu'elles accordent au traité sur les matières fissiles, question qui a aussi été soulevée par notre collègue des Pays-Bas, et sur l'idée que les discussions que nous aurions ici sur un tel traité pourraient servir de tremplin à des négociations effectives sur cet aspect important. Je voulais simplement souligner que nous nous félicitons de ces déclarations.

Nous avons aussi écouté attentivement la déclaration faite par notre collègue du Venezuela, faisant état en particulier de la grande importance de ce qui a été réalisé en Amérique latine en ce qui concerne le désarmement nucléaire, par le biais du Traité de Tlatelolco. Nous approuvons assurément cette déclaration. Nous devrions la lire dans son intégralité avec plus de soin parce qu'elle est en tout état de cause d'un grand intérêt pour nous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Trezza de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Paul Meyer, du Canada.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Je tiens à féliciter nos collègues qui ont participé à un débat particulièrement riche sur la vaste question du désarmement nucléaire la semaine dernière et aujourd'hui. J'ai été particulièrement frappé par l'intérêt commun manifesté pour le thème de la transparence et je pense que, lorsque nous examinons le défi du désarmement nucléaire, la transparence a un rôle préliminaire vital à jouer, à la fois pour que les faits soient clairs et pour qu'il y ait accord à leur sujet et, deuxièmement, pour renforcer la confiance. Je pense que nous pouvons aller plus loin en ce sens.

Vous avez évoqué une compilation d'idées. En s'appuyant sur les interventions très utiles des délégations des États-Unis et de la Fédération de Russie, je pense que le champ qui peut être couvert est large. Nous pourrions dans un deuxième temps tenter de préciser la question de la transparence. J'aimerais demander à ces délégations de voir si nous pourrions présenter une indication, année après année, des types de réductions qui ont été opérées depuis que le Traité de Moscou est entré en vigueur – en 2003, me semble-t-il – et, deuxièmement, également sur une base annuelle, une projection, pour les cinq prochaines années par exemple, concernant ce que leurs pays entendent réaliser en termes de nouvelles réductions. Il est clair qu'il s'agirait seulement d'un calendrier indicatif à revoir en fonction de diverses évolutions, mais je pense que cela pourrait servir un objectif important en montrant que le nombre d'armes nucléaires baissera

(M. Meyer, Canada)

constamment au fur et à mesure que ces pays progresseront dans l'application de cet accord important.

Troisième élément, qui va un peu au-delà de la simple transparence – mais je pense que cela serait une importante mesure de confiance – les deux pays (les deux parties) pourraient s'entendre sur ce qu'est l'objectif final. Vous vous souvenez sans doute que le traité prévoit entre 1 700 et 2 200 systèmes stratégiques. Je pense que, si les deux parties pouvaient s'entendre rapidement sur un chiffre définitif, de préférence, je l'avoue, un chiffre assez bas, peut-être la borne inférieure de cette fourchette, cela aussi servirait un objectif important.

Notre collègue allemand vient de dire que c'est aussi dans le domaine des armes nucléaires non stratégiques que certains échanges d'informations serviraient un objectif important de renforcement de la confiance. Nous sommes conscients que certaines considérations de sécurité sont ici en jeu, mais elles ne sont assurément pas pertinentes lorsque nous parlons simplement de chiffres globaux et non d'éléments qui seraient propres à tel ou tel site. Donc, là encore, je pense que le fait de s'appuyer sur les résultats déjà obtenus serait un moyen supplémentaire de progresser vers la réalisation de ces objectifs.

Ceci concerne la transparence. Pour ce qui est de cet organe et de la façon dont nous continuerons à aller au-delà de nos déclarations générales pour nous engager plus fortement en ce qui concerne le fond des questions dont nous sommes saisis, je pense que là aussi nous devons continuer à progresser. Je sais que six amis des Présidents ont été désignés parmi nos très distingués collègues. Je suis sûr qu'ils sont honorés d'avoir été ainsi choisis, mais je soupçonne qu'ils seraient encore plus honorés et encore plus satisfaits si l'on pouvait leur donner quelque chose de fondamental à faire pour servir les objectifs de la Conférence.

Monsieur le Président, vous avez souligné à la fin de la semaine dernière et vous avez rappelé aujourd'hui certains grands thèmes qui sont ressortis des débats: le rôle attribué aux armes nucléaires dans les politiques de sécurité; la transparence, dont je viens de parler; l'irréversibilité; le traité sur les matières fissiles. Puis-je suggérer que chacun de ces thèmes soit confié à un ou plusieurs amis des Présidents et qu'on leur demande de faire avancer ce travail de manière informelle, vraisemblablement pour voir si nous pouvons tirer davantage parti de nos débats et, idéalement, identifier certaines mesures qui auraient une utilité pratique? Je pense que ce serait un moyen de mieux utiliser ces personnes et, je le crois sincèrement, de mieux utiliser le temps dont nous disposons.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Meyer, du Canada, pour ses observations et sa déclaration interactives. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole à M^{me} Mary Whelan, Ambassadrice de l'Irlande.

M^{me} WHELAN (Irlande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de la façon dont vous avez conduit le débat ciblé la semaine dernière et poursuivi la discussion cette semaine. Je pense que vous avez extrapolé sur les quatre thèmes qui sont ressortis de nos débats à ce jour. Comme le Canada, nous aimerions étudier les moyens d'approfondir ces débats de manière à ne pas avoir le sentiment que nous en avons fini avec les points 1 et 2 du désarmement nucléaire et que nous passons maintenant au débat ciblé suivant. En d'autres termes, j'aimerais que nous réfléchissions à la façon dont nous pouvons approfondir

(M^{me} Whelan, Irlande)

le débat au cours des prochaines semaines et, dans ce contexte, j'attends avec beaucoup d'intérêt l'établissement de la compilation. J'aimerais savoir quand nous pouvons compter recevoir ce document.

Je voudrais aussi remercier très vivement M^{me} Kang Kyung-wha pour avoir fait référence à la déclaration faite la semaine dernière par l'Irlande. Nous sommes assurément intéressés par une collaboration avec d'autres délégations sur la question de la transparence si c'est là un sujet dont on estime qu'il devrait être examiné plus avant à la présente session.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Whelan, de l'Irlande, pour sa brève observation. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole? Ce n'est apparemment pas le cas.

Avant de lever la séance, je donne la parole à M^{me} Kang, de la République de Corée.

M^{me} KANG (République de Corée) (traduit de l'anglais): Merci, Monsieur le Président, de me donner à nouveau la parole. Je voudrais juste remercier le distingué Ambassadeur du Japon pour ses mots chaleureux de bienvenue et les questions qu'il m'a posées. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Trezza: c'est assurément très agréable de retrouver un visage familier dans cette instance, ce qui est plutôt nouveau pour moi. Je voudrais en outre remercier la distinguée Ambassadrice de l'Irlande pour ses mots aimables.

En ce qui concerne la question posée par l'Ambassadeur du Japon sur notre position concernant la proposition des cinq Ambassadeurs relative au programme de travail, je suis convaincue que mes collègues ici à Genève ont présenté notre position à de nombreuses occasions, à savoir que nous continuerons à faire preuve de souplesse dans le processus visant à dégager un consensus sur ladite proposition. Je suppose que la question a été posée parce que nous avons fait référence au traité sur les matières fissiles. Je ne pense pas que cela soit contradictoire avec notre souplesse sur la proposition des cinq Ambassadeurs. Nous sommes convaincus que le traité sur les matières fissiles, dans sa perspective propre, mérite la priorité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Avant de lever la séance d'aujourd'hui, je voudrais indiquer clairement comment je dirigerai les séances qui restent. Comme l'Ambassadeur Rapacki l'a précisé le 9 février, chaque Président tiendra une séance consacrée à un débat général et une séance consacrée à un débat structuré et ciblé. Lors du débat général, nous traiterons tous les points de l'ordre du jour, sans préjudice du droit qu'ont les États membres de soulever toute autre question, sur la base de l'article 30 de notre règlement intérieur.

Les quatre sous-éléments que j'ai suggérés à notre dernière séance plénière n'ont qu'une valeur indicative et visent à rendre le débat plus constructif et plus interactif. À cet égard, je réaffirme notre position selon laquelle tout État membre peut soulever toute question. Sur la base de ce principe, j'encourage tous les États membres à participer activement selon une formule plus interactive, comme aujourd'hui.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU) (traduit de l'anglais): À la fin de la séance de ce matin, nous avons entendu des propositions intéressantes des Ambassadeurs du Canada et de l'Irlande sur la façon de faire avancer les travaux de la Conférence. Il serait bon que la Conférence réfléchisse à ces propositions et réagisse d'une manière ou d'une autre parce que, manifestement, ces propositions pourraient, si elles sont jugées acceptables, créer une nouvelle atmosphère et constituer une nouvelle étape, même dans les travaux de la Conférence. Je pense donc que ces propositions sont très importantes pour les activités concrètes de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Notre séance plénière de ce matin est ainsi achevée. La prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 9 mars 2006 à 10 heures précises, dans cette même salle. L'Ambassadeur de la Croatie y prendra la parole.

La séance est levée à 11 h 10.
